



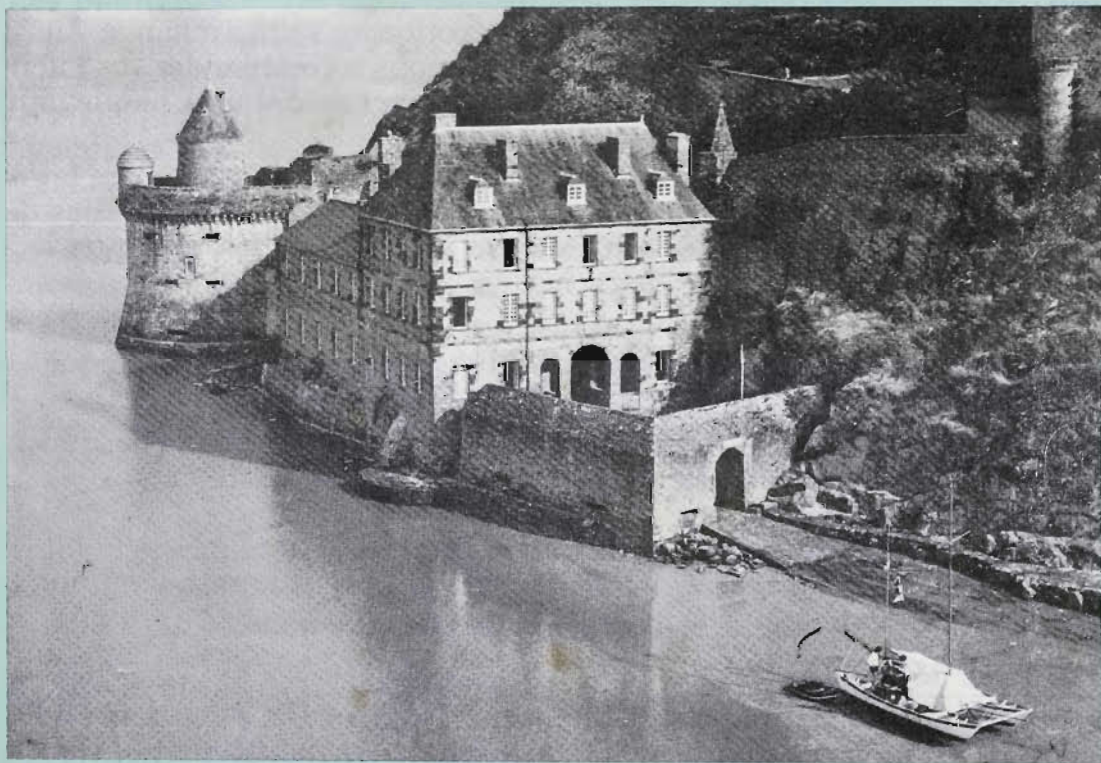
# LES ANNALES DU MONT St-MICHEL

116<sup>e</sup> Année – N° 4 et 5



Septembre - Octobre  
Novembre - Décembre 1990

BULLETIN DU PÈLERINAGE  
ET DE L'ARCHICONFRÉRIE



## LES FANILS

Ces imposants bâtiments, à gauche de l'entrée du Mont, doivent leur nom à leur destination avant la Révolution. Reconstitués en 1828, ils servirent de logement aux gardiens de la prison. En 1865, le locataire, Mgr Bravard, les affecta à Sœur Marie-Joseph Le Dieu pour y installer l'Orphelinat Saint-Joseph.





## CHERS AMIS LECTEURS DES ANNALES

Que l'Archange Saint Michel et Notre Dame des Anges vous obtiennent la grâce d'une heureuse et sainte année 1991 !

Vous le savez bien, après la sainte Vierge, saint Michel demeure premier à la tête des Anges et des Saints.

C'est d'ailleurs ce qui motive votre dévotion au saint archange. Aussi vous êtes très nombreux à nous écrire pour nous recommander vos intentions et nous demander de supplier saint Michel avec vous. Chaque jour vous nous adressez entre dix et trente lettres.

Outre des intentions plus personnelles et généralement d'ordre familial, vos préoccupations rejoignent les grandes intentions actuelles de l'Église qu'on peut résumer ainsi et que je confie à mon tour aux lecteurs des annales, à l'aube de ce nouvel an.

\* \* \* \* \*

### L'Europe :

Le processus de l'Europe est enclenché. Il est irréversible. Déjà des répercussions se font sentir : le tunnel sous la Manche existe.

Les frontières vont s'ouvrir.

Des Anglais, des Allemands s'installent chez nous...

— Pour que ce brassage s'effectue dans l'équilibre et le respect mutuel.

“Seigneur, nous t'en prions écoute-nous”.

### Les Pays de l'Est :

L'Europe de l'Est abandonne la dictature marxiste. Dans ces pays où les citoyens n'ont pas l'habitude de prendre leurs responsabilités politiques, la tentation de la démagogie est grande.

— Pour que l'évolution des esprits se fasse au fur et à mesure des impératifs vitaux.

“Seigneur, nous t'en prions écoute-nous”.

PCR. 120

### La Paix :

La guerre ne peut jamais être une solution parmi d'autres. Elle est, par nature, une non solution.

— Pour que les négociations prennent toujours le pas sur les conflits.

“Seigneur, nous t'en prions écoute-nous”.

### L'Agriculture :

Aujourd'hui la machine économique nous amène à nous interroger. La petite agriculture est-elle en train de suivre le même chemin que la sidérurgie ?

— Pour que cette mutation n'écrase pas les plus faibles.

“Seigneur, nous t'en prions écoute-nous”.

### Les banlieues :

et leurs quartiers défavorisés recèlent nombre de jeunes sans travail, sans loisirs, sans projet.

— Pour que les militants et la société aident matériellement et spirituellement les familles à donner un idéal à ces jeunes en situation générale d'échec.

“Seigneur, nous t'en prions écoute-nous”.

### L'avenir des paroisses :

“Il faut partir d'une double réalité : les changements de répartition de la population sont évidents et continus, le nombre de prêtres est en baisse.

— Pour un réaménagement de nos paroisses afin d'assurer un meilleur service des catholiques et une meilleure évangélisation”.

“Seigneur, nous t'en prions écoute-nous”.

Voilà chers amis, ce que votre courrier me demande de partager avec vous. Je résume vos intentions.

A mon tour, je les confie aux membres de l'Archiconfrérie et aux lecteurs des Annales.

A tous je dis BONNE ANNÉE.

Paul RENARD  
Directeur de l'Archiconfrérie et  
des Annales du Mont-Saint-Michel

0500 20000-16536



## HOMÉLIE prononcée par le Père Jean BÉASSE aux fêtes de SAINT MICHEL de Septembre 1990

Nous sommes en pèlerinage, et en pèlerinage au sanctuaire de Saint-Michel. Nous continuons la démarche de l'Evêque Aubert d'Avranches, lorsqu'il décida, poussé par l'inspiration de l'Archange, de construire une chapelle sur ce rocher ; nous continuons celle des envoyés de saint Aubert au Mont Gargan, en Italie, lorsqu'ils revinrent avec des souvenirs de l'apparition de saint Michel là-bas ; nous continuons celle des milliers et des milliers de pèlerins qui sont montés pendant tout le Moyen-Âge et depuis, à la suite des moines bénédictins installés là-haut en l'an 966 pour les accueillir ; nous continuons celle du culte enfin restauré en cette Abbaye et maintenu en cette église paroissiale où nous sommes si nombreux aujourd'hui.

Nous sommes donc en **pèlerinage**. Tout pèlerinage exige de quitter son chez-soi, de partir vers un ailleurs que souvent l'on ignore, de se risquer sur les routes ou par les chemins, d'être pour un temps éloigné de son travail, de sa famille, de son mode de vie habituel.

Pensons aux pèlerinages d'autrefois, qui duraient longtemps, des mois entiers, une année parfois, lorsqu'il fallait aller vers St-Jacques de Compostelle, vers Jérusalem, ou même jusqu'ici. Les brigands infestaient les routes, les moyens de transport étaient rudimentaires, il fallait marcher à pied ; les maladies menaçaient les pèlerins : voici pourquoi il y avait çà et là des "maladrières", sur les chemins de St-Jacques et sur les chemins montois, pour recueillir et soigner les épuisés.

Ajoutez à ces périls, pour arriver jusqu'à notre montagne, le péril de la mer, c'est-à-dire celui des marées qui encerclent si rapidement les égarés dans la baie, la brume qui efface tous les points de repère, le vent, le froid : c'est dire que tout pèlerinage était une épreuve, imposée parfois comme pénitence pour des fautes publiques, ou que l'on s'imposait à soi-même pour obtenir une grâce.

De nos jours, les pèlerinages sont moins difficiles. Les déplacements sont fréquents et ne présentent pas de grandes difficultés. Ils se confondent souvent avec des voyages touristiques, où l'admiration du passé et la recherche du pittoresque se substituent à la prière. Ils sont souvent même très agréables.

C'est que les lieux de pèlerinage sont situés, pour les plus connus, dans des endroits fort beaux : à Lourdes, la splendeur des Pyrénées, à la Salette, l'isolement grandiose de la montagne, à Fatima, l'infini de l'horizon jaune paille sous un ciel profondément bleu, et ici, au Mont-Saint-Michel, ce prodige unique au monde où l'art de la nature se mêle à celui des hommes, une Abbatiale aérienne et un monastère suspendu entre le ciel et l'eau, l'infini des sables et leur mystère quelque peu inquiétant, les vagues qui viennent parfois battre les murailles, la petite église recueillie, la statue lamée d'argent qui remplace celle d'autrefois dans l'église supérieure, cette autre statue recouverte d'or qui surmonte la flèche, et protège ceux qui vivent sous le pied de l'Archange et ceux

qui viennent le prier. Nous sommes ici dans un monde de beauté, parfois même d'irréalité, lorsque la nuit est venue et que le silence permet enfin de se recueillir.

Tout pèlerinage suppose en effet un moment de recueillement ; c'est un acte religieux, au sens propre du terme, c'est-à-dire qu'il doit nous relier à Dieu, resserrer nos liens avec lui, par la prière et par les sacrements.

La prière : c'est souvent, bien sûr, une prière de demande, pour obtenir une grâce précise, une guérison, du travail ; mais ce doit être aussi une prière qui nous amène à être meilleurs, à regarder Dieu et à regarder au plus profond de nous-mêmes, à nous reconnaître pour ce que nous sommes : des pécheurs, qui, malgré leurs faiblesses, ont suffisamment confiance en Dieu pour lui demander son pardon, dans le sacrement de Réconciliation. Tout pèlerinage devrait comporter ce sacrement, avant celui de l'Eucharistie, qui est l'aboutissement de notre rencontre avec le Christ.

\* \* \* \*

Nous sommes en pèlerinage au sanctuaire de Saint Michel, ce sanctuaire qu'il s'est choisi, aux temps reculés de la christianisation de notre contrée, par l'intermédiaire de l'Evêque d'Avranches saint Aubert. Ce sanctuaire, comme bien d'autres qui lui furent consacrés, fut d'abord situé dans une grotte, sur ce rocher placé au milieu d'une forêt que peu à peu la mer vint recouvrir.

Le nom de l'Archange saint Michel, la "force de Dieu", signifie : "Qui est Dieu ?" C'est le cri que, suivant l'Apocalypse de saint Jean, il lança pour rallier les bons anges dans leur lutte contre les mauvais ; ce combat symbolise la lutte permanente, au cœur de chaque homme, entre le bien et le mal. C'est le bien qui a triomphé dans ce combat. Il doit en être de même pour nous.

Qui est notre Dieu ? Qu'est-ce qui nous mène, pendant ce court passage qu'est notre vie vers la mort et vers l'éternité ? Est-ce la recherche de l'argent, du pouvoir, des honneurs, du plaisir, de la réussite humaine ? Ou bien celle du devoir accompli, du service des autres, dans le dévouement et même le sacrifice ? Est-ce aussi l'acceptation inévitable, de la souffrance, de la maladie, de la mort, sans révolte, sans protestation contre ce que nous croyons être l'injustice de notre sort ? En un mot, est-ce l'Évangile ou notre égoïsme ?

Saint Michel, en outre, a toujours été considéré comme le protecteur de l'Église et de la France. Il l'est aussi de nombreux autres pays, et il fut parfois surprenant de le voir invoqué en faveur de la victoire par deux peuples qui étaient en guerre l'un contre l'autre. C'est que l'iconographie, suivant le récit de l'Apocalypse, le représente comme un soldat, avec une lance et un bouclier qui le protège, et nous protège nous-aussi. "Que Dieu lui fasse sentir sa puissance", c'est ce que nous demandons dans la traditionnelle prière à l'Archange.

Symbole de la lutte contre le mal, il en est aussi l'acteur, puisque, comme tous les anges, il est une manifestation de Dieu. Les "grands" archanges que nous révèle la Bible : Raphaël, Gabriel, Michaël, ont leur nom terminé par "el", qui signifie Dieu, en hébreu. Cela nous rappelle que Dieu a voulu communiquer avec les hommes, d'une communication qui est le don gratuit d'une vie qui dépasse les capacités humaines, pour les faire entrer dans son royaume ;



voilà pourquoi les anges sont représentés pourvus d'ailes, symbole qui a deux significations principales : la beauté de l'être aérien, et la capacité de s'élever au-dessus de la terre et de ses contingences et d'échapper à la mort.

Comme l'ange gardien, il est le guide, le conseiller, le porteur de notre prière à Dieu, cette prière qui s'élève vers le ciel comme l'encens que l'on brûle devant l'autel dans la liturgie. N'en faisons pas cependant le garant de toutes nos activités et l'assurance de notre réussite. Que notre Foi soit plus grande que nos intérêts ; que notre prière à saint Michel et aux saints Anges ne nous dispense pas de vivre l'Évangile, avec ses exigences et ses difficultés. Que nos offrandes, nos achats d'objets religieux, ne soient pas comme un talisman qui nous mette à l'abri de tout péril, mais plutôt le moyen, revenus chez nous, de nous souvenir de notre pèlerinage et de trouver de nouvelles forces pour notre vie de chrétiens.

\* \* \* \* \*

Saint Michel est souvent représenté, sur les vitraux ou par les statues, une balance à la main, comme un peseur des âmes. Sur l'un des plateaux, est posée l'âme, figurée le plus souvent par un petit être chétif, sous l'autre se trouve, le démon qui essaie, soit d'attirer l'âme de son côté, soit de la retenir. C'est une tradition fort ancienne, qui fait de saint Michel l'auxiliaire, en quelque sorte, du souverain juge ; elle nous permet de réfléchir dès à présent sur ce que nous valons devant Dieu : notre âme mérite-t-elle, aujourd'hui, sans préjuger de l'avenir, sans remettre surtout à plus tard l'espoir d'une amélioration souhaitée, mérite-t-elle d'obtenir le bonheur éternel, de prendre part au royaume, d'être pour toujours, après notre mort, heureux indéfiniment ?

Puisque c'est à saint Michel que l'on attribue ce privilège de nous peser, de nous juger, ou trop lourds de mal, ou trop légers de bien, demandons-lui de valoir le juste poids, suivant nos forces ; et qu'à la fin de notre vie, il nous accueille en Paradis.



## LE NOUVEL AMÉNAGEMENT de la BAIE du MONT-SAINT-MICHEL

*L'hebdomadaire "La Manche Libre", dans son "TV-Magazine" du 14 octobre 1990 a fait paraître, sous la signature de J.P. un article sur la baie, et, une fois de plus sur le problème de la digue.*

*Avec l'aimable autorisation de la direction de ce journal, nous le reproduisons dans les "Annales", car nous savons, à la suite des articles des deux précédents numéros, combien cette question intéresse nos lecteurs.*

\* \* \* \* \*

"Les Amis du Mont-Saint-Michel" étaient venus très nombreux au Mont, ce samedi 22 septembre, pour entendre de la bouche même de M. Maillard, chargé de mission à la Direction départementale de l'Équipement manchoise, les nouveaux projets de ce qu'il conviendrait d'appeler la recomposition du site du Mont-Saint-Michel.

Il n'est plus question de "désensablement", comme on l'entendait jusqu'ici. "Le passage d'un ordre de projet à un autre", s'il paraît "très soudain, très fracassant", dit M. Maillard, est le fruit d'études scientifiques, menées depuis deux ans, qui ne sont d'ailleurs que l'aboutissement de tous les travaux antérieurs, de l'ingénieur Lecoq, du Pr. Philipponneaux ou du Laboratoire hydraulique de France.

Le nouveau projet est fondé essentiellement sur l'enlèvement de la digue, responsable de l'ensablement à l'Est et à l'Ouest, et d'un paysage de routes et de parkings. Un pont-passerelle, "étroit et tendu", laissant libre cours aux courants traversiers, assurera le nouvel accès au Mont, suivant l'axe du canal actuel, déplacé vers l'Ouest. Il se terminera, pour les Montois et leurs fournisseurs, par un parc de stationnement souterrain (ou sous-marin), accessible hors marée, "collé au Mont" entre l'entrée et la gendarmerie. Ce sera un parking privé, réservé aux seuls Montois, et par conséquent interdit au public. A partir du pont, les touristes, eux, seront dirigés vers un vaste parc de 5000 places, à la limite des herbues et du sable — limite fixée à quelque 300 mètres du Mont —. Ce parc insubmersible, "création architecturale", sera à l'abri de digues-levées de terre, qui dissimuleront les voitures.

Plus en arrière, toujours à l'Est, une partie des herbues sera convertie en un nouveau polder, aligné sur ceux de l'Ouest, à 1,3 km ou 2 km du Mont, et aménagé pour le stationnement des caravanes et divers équipements techniques.

Certes, les "Amis du Mont-Saint-Michel" ont approuvé chaleureusement la suppression de la digue, le pont-passerelle et le parc souterrain des Montois. Tout cela était généralement conforme à leurs souhaits. Mais, pour le reste, que de questions, que d'inquiétudes !



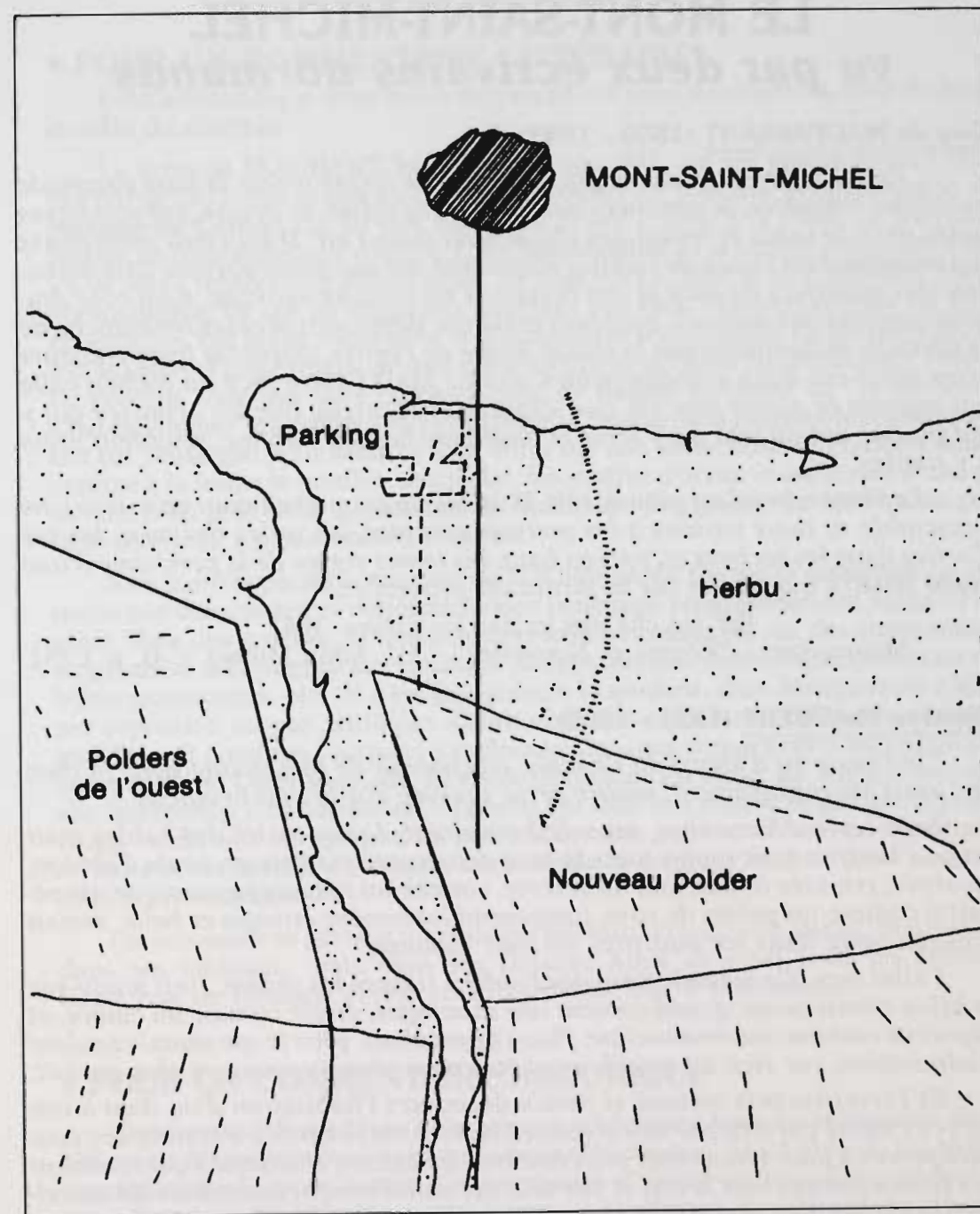
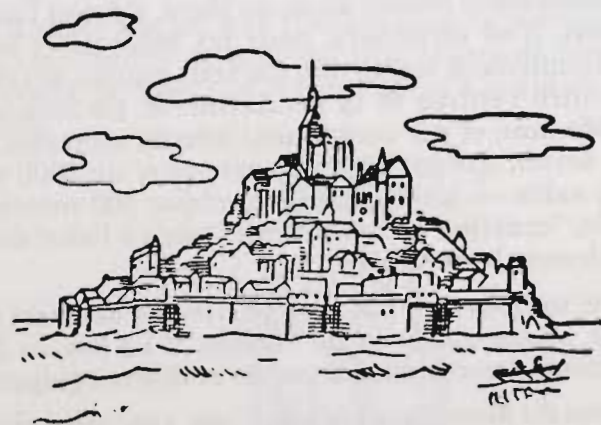
M. Maillard tentait de nous persuader des émotions esthétiques qu'éprouveront les visiteurs, passant du continent aux polders, des polders aux herbues, des herbues aux sables et à la mer : cette mer réduite devant le Mont à un détroit de 300 mètres — dérisoire à l'échelle de la baie — qu'on ne verra en effet que lorsqu'on aura le nez dessus. Les herbues marécageuses empliront désormais l'horizon. Les milliers de voitures seront sans doute invisibles au ras de terre, mais la vue de l'énorme verrue s'imposera au milieu du paysage aux visiteurs des remparts ou de l'abbaye.

On critiqua la résignation à l'ensablement, la création du nouveau polder, le déplacement et l'étranglement du chenal du Couesnon (Quid des "chasses" ?). On s'inquiéta du financement incertain, des délais, etc...

Nul ne saurait contester la qualité d'écoute, la patiente courtoisie de M. Maillard. Sans doute a-t-il hérité, des responsables négligents d'hier, une situation impossible. Il se voulut rassurant : seuls, la suppression de la digue, le pont, le terminus souterrain des Montois sont décisions fermes (et, bonne nouvelle, le rétablissement prochain des ruisseaux et des rivières du fond de la baie). Tout le reste, Couesnon, barrage ("la plus grosse erreur"), polder nouveau, parc de stationnement sur l'herbue, restent objet d'études : à chaque étape se posent des nouvelles questions, et chemine la pensée... Ce qui fit dire à un ami : "Quand tout sera définitivement étudié, est-ce qu'il ne sera pas définitivement trop tard ?"

Ce que l'on nous demande, en somme, c'est de renoncer à la baie que nous avons connue, et que les précédents projets nous faisaient espérer revoir : tantôt lac, le plus souvent immensité de sable, où chatoient l'eau et le soleil. Le domaine maritime réduit comme peau de chagrin, comment n'être pas affreusement déçus ? L'ensablement menaçant, les incertitudes génératrices de progrès, certes, mais aussi de retards, comment n'être pas vraiment inquiets ?"

J.-P.



*Croquis du nouvel aménagement.*



## LE MONT-SAINT-MICHEL vu par deux écrivains normands

### Guy de MAUPASSANT (1850 - 1893)

*“...En face, devant vous, un grand rocher de forme ronde, la base garnie de murailles crénelées, le sommet couronné d'une église, se dresse, enfonçant ses tours dans le sable et levant ses clochetons dans l'air. D'énormes contreforts qui retiennent les flancs de l'édifice s'appuient sur une pente abrupte d'où déroulent des quartiers de rocs et des bouquets de verdure sauvage. A mi-côte, étagées comme elles peuvent, quelques maisons, dépassant la ceinture blanche de la muraille et dominées par la masse brune de l'église, clapotent leurs couleurs vives entre ces deux grandes teintes unies... Mais l'autre face du rocher, celle qui regarde la pleine mer est nue, déserte, si escarpée que les arbustes qui y ont poussé ont du mal à s'y tenir et, tout penchés sur l'abîme, semblent prêts à y tomber.*

*...Le Mont cependant grandissait. D'un même coup d'œil nous en saisissions l'ensemble, et nous voyions à les pouvoir compter, les tuiles des toits, les tas d'orties dans les rochers et, tout en haut, les lames vertes de la persienne d'une petite fenêtre qui donne sur le jardin du gouverneur”.*

*Par les champs et par les grèves. 1847.*

Maupassant : “Contes et Nouvelles”. - Ed. Albin Michel, t. II, p. I 252.

### Gustave FLAUBERT (1821 - 1880)

*“Je l'avais vu d'abord de Cancale, ce château de fées planté dans la mer. Je l'avais vu confusément, ombre grise dressée sur le ciel brumeux.*

*Je le revis d'Avranches, au soleil couchant. L'immensité des sables était rouge, l'horizon était rouge, toute la baie démesurée était rouge, seule, l'abbaye, escarpée, poussée là-bas, loin de la terre, comme un manoir fantastique, stupéfiante comme un palais de rêve, invraisemblablement étrange et belle, restait presque noire dans les pourpres du jour mourant.*

*J'allai vers elle le lendemain dès l'aube à travers les sables, l'œil tendu sur ce bijou monstrueux, grand comme une montagne, ciselé comme un camée, et vaporeux comme une mousseline. Plus j'approchais, plus je me sentais soulevé d'admiration, car rien au monde peut-être n'est plus étonnant et plus parfait.*

*Et j'errai surpris comme si j'avais découvert l'habitation d'un dieu à travers ces salles portées par des colonnes légères ou pesantes, à travers ces couloirs percés à jour, levant mes yeux émerveillés sur ces clochetons qui semblent des fusées parties vers le ciel et sur tout cet emmêlement incroyable de tourelles, de gargouilles, d'ornements sveltes et charmants, feu d'artifice de pierre, dentelle de granit, chef-d'œuvre d'architecture colossale et délicate”.*

*La Légende du Mont-Saint-Michel, 1882.*

Flaubert : Ed. Belles Lettres, “Voyages”. t. I, p. 390.

### • POUR UN COMMENTAIRE LITTÉRAIRE

C'est à dessein que nous avons rapproché ces deux descriptions, celle du Maître et celle du disciple.

Le texte de FLAUBERT, bien qu'écrit dès 1847, n'a été **publié** qu'en 1885. Il fait partie des notes prises au cours d'un voyage en Touraine et en Bretagne avec **Maxime du Camp** : sac au dos, bâton, ou plutôt crayon à la main. Le Journal se ressent de cette simplicité d'allure. C'est **l'observation** de la réalité, dépouillée même ici de toute impression personnelle. La description tend à se confondre avec la photographie. Ce qui ne supprime pourtant pas **l'art**. Flaubert dégage les lignes essentielles. Les plans successifs, et discrètement les couleurs. La dernière phrase, à la manière d'une caméra, grossit démesurément la vision en rétrécissant l'espace. Ce procédé n'est pas sans rappeler celui de **Balzac** au début de “la Maison du Chat-qui-pelote”, où, après avoir embrassé la façade de la maison, le regard s'arrêtait sur l'enseigne pour venir se fixer enfin sur une lettre. L'œil de Flaubert détaille comme à la loupe le nombre des tuiles, les touffes d'orties et les fentes d'une persienne. D'où la grande impression de fraîcheur : la vigueur du trait qu'un polissage ultérieur n'a pas encore édulcoré.

Tout autre apparaît la manière de MAUPASSANT. Certes, la **gradation** est commune aux deux textes, et du lointain nous pénétrons progressivement jusqu'à l'intérieur. Mais dès le début, le réalisme se trouve ici **combattu** par des comparaisons empruntées à l'imagination : château de fées, manoir fantastique, palais de rêve, bijou monstrueux, etc... Il n'est pas jusqu'à **la couleur**, dont Maupassant n'abuse par répétition ou par antithèse. L'enthousiasme enfin ne le cède qu'au **fantastique**. On sait combien l'écrivain a recherché dans ses voyages cette excitation presque malade. La promenade, la visite trahissent un effort de tension nerveuse, une impression d'hallucination fatigante. Par delà son maître, le disciple rejoignait Hugo. Le dernier paragraphe, en particulier, avec ses énumérations, ses alliances de mots et ses antithèses, semble s'écarter de la méthode réaliste pour se rapprocher du **romantisme**.

On reconnaît le génie d'un peintre (Watteau, Fragonard, Degas, Matisse) non dans ses tableaux, mais dans ses dessins. Ainsi en est-il pour les écrivains. L'esquisse de Flaubert révèle un artiste supérieur à Maupassant.

### • POUR UN COMMENTAIRE HISTORIQUE

Comme pour Saint-Malo, à l'origine se confondent **histoire et légende**. En l'an 708, saint Michel étant apparu à l'évêque d'Avranches. Saint Aubert, lui réclama une église sur le mont Tombe. Un sanctuaire et douze chanoines furent installés en ce lieu, que les pèlerins, venus invoquer l'archange, appelèrent désormais le Mont Saint-Michel-au-péril-de-la-Mer.

Une **abbaye bénédictine** succéda à la chapelle en 966. L'abbé le plus célèbre en fut Robert de Torigny, mort en 1186. Ses œuvres (140 livres !) figurent en partie dans la célèbre Patrologie de Migne, et c'est lui qui mérita au Mont-Saint-Michel le surnom de “Cité des Livres”.



Par la suite, avec **la guerre de cent ans**, l'influence intellectuelle fit place à l'importance stratégique. Les Moines devinrent soldats, et l'abbé "capitaine de la garnison" de par le Roi ! L'abbaye resta le seul endroit de France que les Anglais ne foulèrent jamais en vainqueurs.

Avec le **concordat de 1516**, et le régime de la "commende", le monachisme commença sa lente décadence aggravée au Mont-Saint-Michel de bâtiments à l'abandon. La **Réforme de Saint Maur** rétablit au XVII<sup>e</sup> siècle le goût des études, mais "mutila" les constructions. La **Révolution** chassa les derniers moines. Le "Mont Libre" devint une prison. Il le resta jusqu'en 1863. Rendue au culte, l'abbaye fut ensuite classée monument historique et progressivement restaurée. On la visite aujourd'hui comme un musée "imaginaire".

### • POUR UN COMMENTAIRE ARTISTIQUE

Plusieurs plans sont à distinguer.

Le **Mont** d'abord, rocher de granit, mesurant 950 mètres à la base et 91 mètres de haut. Il est entouré de remparts dont l'ensemble remonte au XV<sup>e</sup> siècle.

Le **village**, à rue unique, comporte une église paroissiale (éléments s'échelonnant du VIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles) et des hôtelleries dont la plupart sont de construction moderne.

L'**abbaye**, enfin, avec ses logis (pour l'abbé ou ses hôtes) et ses bâtiments monastiques (Église, réfectoire, cloître, etc.). Cette dernière partie seule constituant à proprement parler "la Merveille".

L'**église** elle-même présente un mélange de styles : chœur gothique, nef romane, façade classique, La **flèche** (40 mètres) est de construction récente (1898). Une **statue** de saint Michel, due à Frémiet, la surmonte et confère au monument une hauteur totale de 157 mètres.

On a beaucoup discuté l'esthétique de **la digue** (1878-1880), qui transforme le mont en presqu'île et vient buter sur des tours qu'elle enterre à moitié. Ici encore l'utilité l'a emporté sur la poésie.

### • NOTES ET DOCUMENTS

Est-ce **MADAME DE SÉVIGNÉ** qui introduit le Mont dans notre littérature ? Elle écrit de Dol, à sa fille, le 9 mai 1689 :

**"Nous sommes venus de Caen, en deux jours, à Avranches... Je voyais de ma chambre la mer et le Mont-Saint-Michel, ce Mont si orgueilleux, que vous avez vu si fier et qui vous a vue si belle : je me suis souvenue avec tendresse de ce voyage. Nous dinâmes à Pontorson, vous en souvient-il ? Nous avons été sur le rivage longtemps, à toujours voir ce Mont, et moi à songer toujours à ma chère fille..."** (éd. *Pléiade*, t. III, p. 435).

Evidemment, Madame de Sévigné ne place pas l'amour de la nature au-dessus de l'amour maternel. Il n'y aura que **Jean-Jacques Rousseau** pour oublier, à la vue d'un Pont du Gard, les amours de Madame de Larnage !

**Ce voyage**, auquel se réfère la marquise, elle le fit, avec sa fille alors âgée de 15 ans, en l'été de 1661. Il en existe **une relation**, datée du 3 novembre 1661, restée pour la plus grande part **inédite**. Elle figure dans le "Recueil Conrart" (manuscrit 5 418, tome IX, folios 484 à 487) à la **Bibliothèque de l' Arsenal**. L'édition des Lettres de Madame de Sévigné (grands écrivains français, tome IX, p. 44, note 5) ne cite que les neufs derniers vers, concernant la marquise. Mais l'ouvrage en comporte une centaine. L'auteur est resté **inconnu**.

Voici donc comment un lettré du XVIII<sup>e</sup> siècle se représentait **le Mt-St-Michel** :

"Vous l'avez vu, Madame, et pouvez me dédire  
Si parlant aujourd'hui de ce Mont que j'admire,  
J'augmente quelque chose, et si je suis menteur,  
Quand je vous vante ici son extrême hauteur.

\* \* \* \* \*

Pour moi j'admirai fort, quand plus près du rivage  
Je reconnus un Mont et non pas un nuage  
Quand je pus discerner ce rocher orgueilleux,  
Qui bravait de la mer les gouffres périlleux".

Le ton, bien entendu, est emphatique, mais l'auteur se souvenant de ses lectures bibliques, établit une longue comparaison entre les constructeurs de Babel et de l'abbaye :

"Et je me ressouvins de la tour téméraire  
Que l'orgueil des mortels autrefois voulut faire,  
...Et je vis que ce Mont d'admirable structure  
Ne devait pas sa gloire à la seule nature".

Le sentiment reste sincère, en dépit de la forme plate :

"O Mortels ! C'en est trop et votre ambition  
Vous a fait oublier votre condition.  
Vous pensiez être dieux, quand vous eûtes l'audace  
De porter des palais sur une telle place...".

Et l'auteur de se demander les méthodes d'une telle entreprise. Hélas, les ouvriers sont morts avec leur secret :

"Tous ces audacieux ne sont plus rien que cendre".

Moralité : Admiration !

"Admirons cependant l'effet de leur courage  
Et disons qu'ils ont fait un non pareil ouvrage,  
Qui fait de l'univers l'un des beaux ornements...".

Suivent quelques médiocres vers sur "la Merveille" (le Mont) qui regretta l'autre "merveille" (la Marquise).

"Elle ne vous le dit pas : je vous le dis pour elle".



Après tous, le sujet de cette épopée valait bien celui d'un Lutrin ! Il est seulement dommage qu'il n'y eut pour chanter le Mont Saint-Michel qu'un "bel esprit".

Il appartenait à **VICTOR HUGO** de se mesurer avec saint Michel. Il le fit dans **Quatre-vingt-treize** (1872).

"Derrière lui (le marquis de Lanténac) se dressait, énorme triangle noir, avec sa tiare de Cathédrale et sa cuirasse de forteresse, avec ses deux grosses tours du levant, l'une ronde, l'autre carrée, qui aident la montagne à porter le poids de l'église et du village, le Mont-Saint-Michel, qui est à l'océan ce que Chéops est au désert...". (1<sup>ère</sup> partie, livre IV, ch. 1).

Voilà pour l'abbaye, et voici pour l'archange : la guerre de Vendée, c'est la lutte entre saint Michel et Satan :

"Vous savez peut-être que ce saint Michel est un ange du pays. Il a une montagne à lui au milieu de la mer dans la baie. Il passe pour avoir fait tomber le démon et pour l'avoir enterré sous une autre montagne qui est près d'ici et qu'on appelle Tombelaine... Tumba Beleni, la tombe de Belenus, de Belus, de Bel, de Bélial, de Belzébuth... Pour les paysans, c'est cette guerre-là qui recommence. Il va sans dire que pour eux, saint Michel c'est le général royaliste, et Belzébuth, c'est le commandant patriote...". (III<sup>e</sup> partie, livre II, chap 1).

Nous remercions **Monsieur le Chanoine Mouchel**, ancien directeur de l'Enseignement Catholique du diocèse de Coutances, de nous avoir communiqué ces pages, parues dans la revue **L'École** en juin 1958.



## L'ORPHELINAT du MONT-SAINT-MICHEL et SA FONDATRICE : Victorine LE DIEU de la RUAUDIÈRE

Il y a 125 ans, en 1865, une Avranchinaise, Victorine LE DIEU de la RUAUDIÈRE, qui avait fondé une petite communauté religieuse et pris le nom de Sœur Marie-Joseph, voit enfin son œuvre reconnue par Monseigneur BRAVARD, Évêque de Coutances ; il lui confie la charge de créer un orphelinat au Mont-Saint-Michel.



*Sœur Marie-Joseph LE DIEU donnant la main droite à l'un des orphelins ; de la main gauche, elle tient son sac à provisions.*

Qui était Victorine LE DIEU ? Comment réussit-elle à fonder cet orphelinat ? Quelles furent les premières étapes de cette œuvre, et son évolution ? Nous avons d'abord, pour répondre à ces questions, l'ouvrage que publia en 1947 le père **Emile COUILLARD**, curé au Mont-Saint-Michel de 1902 à 1935 ; nous avons aussi les extraits des **lettres** de la fondatrice que les religieuses de Jésus-Rédempteur, installées aujourd'hui à Avranches, dans la maison familiale de Victorine, ont bien voulu nous donner l'autorisation de reproduire ; nous avons aussi les **Archives Diocésaines**, les journaux de l'époque, la **Revue de l'Avranchin** de 1893, la "**Revue Catholique**" du diocèse ; mais les "**Annales du Mont-Saint-Michel**" d'alors n'en ont pas alors parlé, et pour cause : elles furent créées en 1874.

Cependant, en 1949, un article est consacré dans les **Annales** à Mère Le Dieu. (p. 78 sq). Enfin, le père Joseph Toussaint, dans son livre : **Monseigneur BRAVARD, le Sauveur de MONT-SAINT-MICHEL** paru en 1978, présente, parmi les œuvres fondées par l'Évêque de Coutances, pour assurer le culte et les pèleri-

nages au Mont-Saint-Michel, celle de Victorine Le Dieu : L'Orphelinat de St-Joseph.

125 ans plus tard, alors que les Sœurs de Jésus-Rédempteur ont fêté dans l'intimité de l'église paroissiale du Mont, le 28 octobre dernier la fondation de leur première communauté et l'engagement d'une laïque consacrée dans leur congrégation, il nous a paru bon de réunir, dans cet article, les éléments que nous avons sur cet orphelinat, afin que les lecteurs des "**Annales**" et les membres de l'Archiconfrérie connaissent son existence et les péripéties de ses premières années.



Le père Couillard, dans l'avant-propos de son ouvrage (1), explique comment son attention fut attirée, alors qu'il venait d'arriver au Mont, par une croix du cimetière paroissial sur laquelle figurait le nom de deux religieuses : Sœur Rose Clouard, décédée le 18 mars 1867, Sœur St Joseph, décédée le 3 décembre 1869. "Il y aurait donc eu, en ce temps-là, au Mont-Saint-Michel, une communauté de Religieuses ? De quel ordre ?" (2).

Il avait remarqué aussi en 1902, année de son arrivée, que les Montois, parlant des *Fanils*, cette construction édifée en 1828 à l'emplacement des anciens greniers à foin pour servir de logement aux gardiens de la prison d'État qu'était devenue jusqu'en 1863 l'Abbaye, disaient couramment : "l'Orphelinat" : "la barbacane des Fanils était la cour de l'Orphelinat. Le jardin voisin était le jardin de l'Orphelinat. Une "demoiselle" d'Avranches, disait-on, avait fondé cet orphelinat. Elle partie, des sœurs de Saint-Sauveur-le-Vicomte avaient pris sa place, jusqu'en 1886".

"Mais qui était cette fondatrice ? Mise en échec ? Par qui ? Nul ne le savait ou ne voulait le préciser. Ce qu'elle était devenue, après avoir quitté le Mont-Saint-Michel ?". Elle s'en alla quelque part dans le midi, où une nouvelle tentative rencontra un pareil insuccès". Et on ajoutait, en manière d'oraison funèbre : "Elle était un peu folle". (3).

C'est ainsi que le père Couillard présente les premiers échos qu'il eut sur Victorine LE DIEU et la fondation de l'Orphelinat. Mais peu à peu, des documents apparurent dans les archives du pèlerinage, des lettres lui parvinrent, des témoignages furent recueillis, des fragments du journal de Victorine furent connus, un ouvrage écrit en Italien, (4) enfin, publié en 1929 à Pérouse, si bien que l'ancien curé du Mont-Saint-Michel, quelque 45 années après ses premières découvertes, fit paraître, en juin 1947, son livre intitulé : **VICTORINE LE DIEU DE LA RUAUDIÈRE - Mère Marie-Joseph de Jésus, - Fondatrice du Patronage de saint Joseph.**

Le "Patronage de Saint Joseph" est aujourd'hui devenu la **Congrégation des Sœurs de Jésus Rédempteur**. Ce nom est d'ailleurs celui qu'avait choisi leur fondatrice, plus complètement même : *Sœurs de Jésus Rédempteur et de Marie Réconciliatrice*. Mais lorsqu'elle arriva au Mont-Saint-Michel, l'Évêque du diocèse lui demanda de choisir le nom de *Patronage de St Joseph*, ce qu'elle fit par obéissance. En 1986, les religieuses ont repris l'appellation primitive, en la raccourcissant quelque peu, de *Sœurs de Jésus Rédempteur*.

C'est une congrégation bien vivante, qui a sa Maison-mère à Rome et de nombreux postes dans toute l'Italie, en France, en Espagne et en Colombie. Depuis 1939, la cause de béatification de Sœur Marie-Joseph de Jésus est étudiée ; des images sont éditées. A Avranches, les sœurs ont acquis, au 30 du Docteur-Gilbert, la maison où Victorine a passé son enfance, et où elle transforma sa chambre en un petit oratoire, qui existe toujours. Les religieuses de la Congrégation exercent à Avranches un apostolat apprécié, tant auprès des malades que des cas sociaux. La placette située devant la maison a pris le nom de *Place Victorine LE DIEU de la RUAUDIÈRE*, et a été solennellement inaugurée voici quelques années. Si l'Orphelinat du Mont-Saint-Michel n'existe plus, il a été le premier maillon d'une chaîne de vie religieuse et de service des autres qui n'a cessé de s'agrandir.

**Victorine-Marie LE DIEU** (5) est née à Avranches, le 22 mai 1809, dans le quartier de l'Hyvernière, et fut baptisée dans l'église St-Gervais, sa paroisse. Plus tard (elle avait alors 13 ou 14 ans) ses parents acquirent une maison dans un autre quartier d'Avranches, et elle devint paroissienne de Notre-Dame-des-Champs. Elle vint souvent dans l'église, située à quelques pas, cette petite église à l'aspect rural, qui devait être progressivement remplacée par l'imposant et froid édifice de granit d'aujourd'hui, qui domine la place du Jardin-des-Plantes.



L'Église Notre-Dame-des-Champs d'Avranches telle qu'elle se présentait quand Victorine Le Dieu de la Ruaudière en devint la paroissienne.

Deux frères, l'un de sept ans plus âgé, l'autre de trois ans plus jeune, composaient cette famille bourgeoise dont le chef était fonctionnaire des finances, et où l'on s'efforça de donner aux enfants une éducation chrétienne suivant les principes du 19<sup>e</sup> siècle, à la fois protégée et scrupuleuse, mais aussi ouverte au sort des malheureux.

Dans son "Journal", qui comporte plus de 3000 pages, elle affirme avoir ressenti dès l'âge de sept ans un appel à la vie religieuse. Plus tard, vers l'âge de quinze ans, elle s'en ouvrit à ses parents... qui s'y opposèrent fermement, et pour la détourner de cette pensée, la placèrent dans un Institut laïque à Rennes. Les circonstances voulurent que, par la suite, elle séjourne, à Paris, à la Maison-Mère des Sœurs de St-Thomas de Villeneuve, puis chez les "Dames de Ste Clotilde", dont elle est autorisée à prendre l'habit. Elle a environ dix-huit ans. Mais elle reçoit peu après, de la supérieure même, l'ordre de revenir auprès de son père, qui vient de perdre sa femme subitement ; elle quitte alors l'habit religieux et revient à Avranches, en 1841. Lorsqu'elle veut regagner la maison des "Dames de Ste Clotilde" celles-ci ne l'acceptent plus.

Commence alors pour elle un parcours bien sinueux. A l'initiative des autorités civiles et religieuses, avec le concours de deux pieuses personnes, venait alors de s'ouvrir dans cette ville une institution charitable pour l'éducation des



jeunes filles de la classe ouvrière. L'Évêque de Coutances, Monseigneur Robiou, la nomme d'emblée directrice de cette *institution*, située à la *Croix-des-Perrières*, à Avranches. Et comme l'Évêque lui a demandé de préparer, pour elle et ses compagnes, un costume religieux, elle en compose un ; mais l'administration municipale — qui a changé — n'accepte pas que cet établissement semi-public en quelque sorte, soit dirigé par des religieuses. Il faut attendre avant de pouvoir le porter ; et l'autorisation ne viendra jamais. Ajoutons à cela les difficultés venant de l'indiscipline des "élèves" et du manque d'autorité des maîtresses : il faut fermer, après deux années pénibles.

Elle rentre à la maison paternelle, pour aider son vieux père, qui a pris sa retraite, dans la gestion de ses affaires. C'est alors, en 1848, qu'elle aménage au troisième étage de la maison un *Oratoire* pour que les prêtres y célèbrent la messe et que le Saint Sacrement puisse y être conservé et adoré.

Le temps passe ; elle veut établir l'Œuvre de l'Adoration perpétuelle et rêve de revêtir enfin un habit religieux pour attester aux yeux du monde sa consécration à Dieu. En 1854 — elle a alors quarante-cinq ans, — la santé de son père se détériore ; il doit aller sur la côte d'Azur et sa fille doit le suivre. Une fois de plus, les projets sont remis.

A Hyères, à La Salette, à la Sainte-Baume, à Saint-Raphaël où les aléas de la santé de M. Le Dieu les conduisent, Victorine, qui songe toujours à son projet, en fait part aux autorités religieuses qu'elle rencontre ; elle va même jusqu'à faire les démarches nécessaires pour acquérir une propriété qui serait la Maison-Mère du futur institut ; ces démarches échouent. Monsieur Le Dieu s'éteint en juin 1860.

Avant de rentrer à Avranches, elle retourne à La Salette (pour un neuvième pèlerinage en ce lieu !) et prend le conseil de plusieurs pères de ce sanctuaire : un chassé-croisé invraisemblable intervient, les pères se renvoyant l'un à l'autre cette pieuse dame qui veut à tout prix fonder l'Œuvre de l'Adoration perpétuelle et porter un habit religieux ; enfin, leur supérieur se décide : "Retournez à Avranches, et commencez-y votre Œuvre". Aussitôt, elle demande la bénédiction de ses vêtements religieux, qu'elle avait déjà fait bénir par le saint curé d'Ars et le curé de Notre-Dame des Victoires.

Mais quand elle court à l'Évêché de Coutances, en Août 1861, M. Gilbert, vicaire général de Mgr Daniel, Évêque depuis 1853, se montre irréductible : il exige un essai de vie communautaire de trois ans, et oriente Victorine Le Dieu vers la Congrégation de Notre-Dame du Mont-Carmel. Elle part alors pour Rome et obtient une *Audience du Pape* le 15 janvier 1863.

Elle a raconté de sa main les détails de cette audience tant attendue. Elle a transcrit la supplique présentée au Saint Père. Ce dernier l'autorisait à fonder son Institut et s'en remettait "au jugement et à la prudence de l'Évêque". A son retour, elle sollicite de l'Évêque de Coutances, (**Monseigneur Jean-Pierre Bravard**, intronisé en novembre 1862), la faveur de porter l'habit religieux, et de conserver le Saint-Sacrement dans son Oratoire, celui-ci oppose un refus formel. Il exige au préalable l'établissement d'une communauté régulière.

Le 7 décembre 1864, mieux informé sans doute, Mgr Bravard autorise "Mademoiselle Le Dieu" à grouper autour d'elle des postulantes. Deux mois plus tard, le 2 février 1865, il daigne visiter la maison de la rue Notre-Dame des Champs (6) ; il y célèbre la messe et confère les livrées religieuses à Mademoiselle Le Dieu et à ses deux premières compagnes : Sœur Rose et Sœur Augustin.

L'Adoration réparatrice était enfin reconnue.

\* \* \* \* \*

Cette même année 1865 voyait enfin aboutir les démarches que l'Évêque de Coutances avait entreprises, dès la décision de fermeture de la Maison Centrale du Mont-Saint-Michel prise le 20 octobre 1863, pour récupérer l'Abbaye, restaurer le culte de l'Archange et réorganiser les pèlerinages. Les tractations avaient été longues et difficiles ; l'Évêque n'avait pas craint de s'adresser à l'Empereur Napoléon III lui-même. Le Conseil général de la Manche et le Conseil d'Arrondissement d'Avranches avaient émis des vœux pour la réalisation des projets diocésains. Le 24 mars 1864, Mgr Bravard avait adressé à l'Administration des Domaines une demande de location de l'Ancienne Abbaye du Mont-Saint-Michel. C'est le 31 mars 1865 que le bail était enfin signé entre l'Évêque et le Préfet, le Baron Pron, et co-signé par le Directeur des Domaines. Étaient loués, pour neuf années, à l'Évêque, l'ensemble des bâtiments, à l'exception de la Merveille, des cryptes, de l'église elle-même, du greffe, des chemins et murs de ronde. Mais cette location comprenait "la caserne des Fanils, avec remise et buanderie (7)".

C'est cette caserne des Fanils que Mgr Bravard affecta aux nouvelles religieuses. "Sans doute un abîme séparait des projets touffus de l'Évêque la simple pensée de son humble diocésaine... La fondatrice n'envisageait guère plus que l'Adoration Réparatrice" (8). Mais, parmi les projets que lançait Mgr Bravard dans une très belle lettre du 15 octobre 1865 annonçant à ses diocésains le retour à l'église diocésaine de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, figurait, en troisième position, celui d'y former un *orphelinat de garçons* : "une seule institution de cette nature existe à Cherbourg" écrivait-il, et elle est loin de subvenir aux besoins du diocèse".

"En fait, lorsque, le 15 juin 1865, les trois religieuses, précédées de la charrette qui transportait le mobilier de la rue Notre-Dame des Champs d'Avranches, se présentèrent à la porte des Fanils, rien n'était prêt pour les recevoir. Elles durent se réfugier dans une maison de l'unique "Grande-rue" du Mont. La vie de fatigues et de privations commençait, sans qu'il fût possible à Monseigneur de l'ignorer. Encore le souci du lendemain harcelait-il par surcroît la courageuse fondatrice. Elle s'en ouvrit à l'Évêque, qui répondit : "Nous ne regrettons pas les petits sacrifices que vous faites pour vivre ; vous le savez bien, c'est seulement par la croix et les privations que peut s'accomplir la volonté du Seigneur. Il est impossible de fonder une œuvre, si l'on ne commence pas à mourir à soi-même, à ses propres commodités, et à tout ce que demande notre nature" (9).



Les religieuses à peine installées, les Constitutions rapidement rédigées, l'Évêque entreprenant et expéditif, dont on avait dit : "C'est un besoin pour lui d'agir et d'entreprendre, surtout. Le jugement précipité laisse peut-être à désirer. Un diocèse... où il y aurait nombre d'établissements à créer et beaucoup d'œuvres à fonder, serait le poste qui conviendrait à son activité dévorante..." (10) signe, le 4 novembre 1865, avec le Préfet de la Manche, un "**Traité**" pour créer au Mont-Saint-Michel l'Orphelinat auquel il songeait.

"Entre **Monsieur le Baron Pron**, Préfet du département de la Manche, agissant en cette qualité et pour le compte du département en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par le Conseil Général en sa séance du 20 août 1865, d'une part,

et **Monseigneur Bravard**, Évêque de Coutances et d'Avranches, d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

Art. 1er : le Préfet de la Manche s'engage à confier à Monseigneur l'Évêque pour les élever **cinquante enfants** du sexe masculin assistés par le département, de 4, 5 ou 6 ans révolus.

Ces enfants seront mis successivement, et par dizaine, à la disposition du Prélat ; ils devront être d'une constitution robuste et exempts d'infirmités ; à cet effet, leur état de santé sera préalablement constaté par un certificat de médecin désigné par le Préfet.

Art. 2 : Monseigneur s'engage à recevoir ces enfants dans l'Établissement qu'il a fondé au **Mont-Saint-Michel** sous le titre d'**Orphelinat départemental**, à les y maintenir, habiller, entretenir, à pourvoir à leur éducation morale et religieuse, à les y soigner en cas de maladie et ce jusqu'à l'âge de 12 ans révolus, et à supporter également les frais d'inhumation des décédés.

Art. 3 : Ces enfants seront traités dans l'Établissement par le médecin qui y sera attaché, lequel recevra pour chacun de ces enfants une indemnité de 3 francs.

Art. 4 : Il sera alloué par le département de la Manche à Monseigneur, pour le couvrir de ses frais, la somme de 90 francs pour chaque enfant au-dessous de 7 ans, et celle de 84 francs pour les enfants de 7 à 12, conformément au tarif fixé par l'arrêté réglementaire du 27 avril 1860, approuvé par son Excellence le Ministre de l'Intérieur le 6 juin 1860.

Il sera en outre accordé à titre de fournitures scolaires une indemnité de 6 francs par an pour chaque enfant de 6 à 8 ans, et celle de 9 francs pour les enfants de 8 à 12 ans, suivant les dispositions du même règlement.

Art. 5 : Quant à l'habillement qui est à la charge des hospices, il reste évalué conformément aux détails contenus dans ce règlement et aux estimations qui y sont portées, c'est-à-dire 12,80 F. pour chaque enfant de 4 à 5 ans, 13,25 F. pour les enfants de 5 à 7 ans et 16 F. pour ceux de 7 à 9 ans. Ces sommes seront payables moitié au 30 juin, et moitié au 31 décembre de chaque année par les hospices dépositaires qui auront fourni les enfants. Il est en outre convenu que l'indemnité de 50 F. accordée par l'arrêté du Gouvernement du 30 Ventose, an V aux nourrices qui auront conservé les enfants jusqu'à 12 ans sera versée par le département lorsque le cas écherra.

Art. 6 : Les enfants qui auront été conservés à l'Orphelinat jusqu'à l'âge de 12 ans révolus, qui auront fait leur 1ère communion et qui y seront ensuite maintenus ou placés en apprentissage par les soins de cet établissement auront également droit à l'indemnité de 50 F. accordée par l'arrêté du 30 Ventose, an V et par l'arrêté préfectoral du 27 avril.

Art. 7 : Les frais de transport des enfants lors de leur entrée à l'Établissement du Mont-Saint-Michel ou de leur retour à l'hospice seront supportés par le département, qui devra également fournir pour chacun d'eux un **livret** contenant leurs **nom, prénoms, n<sup>o</sup>, date de leur naissance, et certificat de baptême et de vaccination**.

Art. 8 : Le paiement des mois de pension aura lieu par trimestre sur la présentation des états de revue.

Quant à ceux des fournitures classiques et des frais de transport des enfants indiqués à l'article 7, ils seront payés par semestre et sur la présentation d'états nominatifs dûment certifiés.

Art. 9 : Les enfants qui seraient atteints de maladies scrofuleuses, ou qui, par suite d'accidents ou de maladies survenues depuis leur entrée dans l'Établissement deviendraient infirmes, seront rendus au département qui devra les remplacer sans retard.

Art. 10 : Le présent **Traité** est fait pour **neuf ans** consécutifs, qui commenceront à courir le **premier janvier 1866**.

Le présent Traité fait et signé double le 4 novembre 1865 (11).

+ J.P. BRAVARD - A. PRON.

\* \* \* \* \*

**Le 19 mars 1866**, en la fête de saint Joseph, Monseigneur Bravard reçoit les vœux de la Mère fondatrice et des deux sœurs qui l'accompagnent et remet l'habit religieux aux postulantes. "C'était, lisons-nous dans le **Journal** de Sœur Marie-Joseph une splendide journée de printemps ; le soleil dardait ses rayons sur les vieux murs de l'Abbaye recouverts de fleurs. A l'instant même où, prosternées devant l'autel, nous faisons à Dieu l'offrande de nous-mêmes, la mer envahissait les grèves. A cette heure grave et solennelle, je fus frappée par le bruit de la marée montante. Cette vieille obéissante qui depuis des siècles exécute avec une ponctuelle exactitude les ordres de Dieu, qui vient baigner le grain de sable à elle assigné comme terme de son mouvement et ne le dépasse pas, je l'ai vue, pendant les tempêtes, lancer par-dessus les bâtiments son écume plus blanche que neige, mais sans franchir les limites. Combien de fois, en contemplant la mer, son âme s'est élevée vers Dieu". (12).

Les habitants du Mont-Saint-Michel regrettaient quelque peu la présence des détenus et de leurs gardiens ; comme ont dit, cela faisait marcher le commerce et donnait un peu de vie au rocher. Aussi n'étaient-ils pas mécontents de voir arriver les religieuses aux Fanils, suivies de près, à l'Abbaye, de trois prêtres, les pères Lechaplais, Turpin et Soyer, qui formaient, suivant le vœu de l'Évêque, une communauté de "Missionnaires diocésains", chargés de la direction du pèlerinage. Les Montois espéraient aussi que les religieuses seraient quel-



que peu infirmières et aussi qu'elles se chargeraient de faire la classe aux enfants. Les désirs de Sœur Marie-Joseph étaient avant tout d'assurer l'Adoration du Saint Sacrement. Les projets de Mgr Bravard restaient ceux qu'il avait exprimés dans sa lettre-circulaire du 15 octobre 1865 et qu'il avait à nouveau précisés : *“Les Religieuses de cette maison se considèrent comme étant spécialement chargées par la bonté divine de réparer, autant qu'il est en elles, tous les oublis, tous les outrages, toutes les profanations dont Notre Seigneur est l'objet dans le Très Saint-Sacrement de l'Autel. A cette œuvre de zèle et de pénitence, elles veulent joindre deux œuvres utiles, qui manquent jusqu'à ce jour au grand diocèse de Coutances et d'Avranches : 1° Faciliter les retraites que voudront faire les dames du monde. 2° Ouvrir un orphelinat pour les petits garçons”* (13).

En fait, c'était surtout l'Évêque lui-même qui voulait ouvrir cet orphelinat. Il s'y était engagé, il avait signé le *“Traité”*, qui était exécutoire dès le 1er janvier 1866. Il projetait sans doute d'affecter plus tard ces enfants au service de la liturgie dans l'église abbatiale. Peut-être même la vue de ces orphelins attirerait sur le pèlerinage des offrandes bien utiles.

Quoi qu'il en soit, moins d'un mois après l'érection canonique de la Congrégation, il envoie, le 18 avril 1866, convoyés par un prêtre avranchin, l'abbé Tanquerel des Planches, six premiers orphelins. Le 24 avril, c'est lui-même qui accompagne les quatre autres et ainsi est constituée la première *“dizaine”* prévue par le contrat.

Nous connaissons les noms de ces dix premiers orphelins, leur âge, et pour certains, leur lieu d'origine. (14). Ils avaient entre 5 et 7 ans.

C'étaient :

- Jean MACÉ, né le 22 janvier 1859, à St-James.
- Charles Louis DESPLANTES (ou DESPLANQUES) né le 22 février 1859, à Coutances.
- Médéric Charles DUCHEMIN, né le 28 juin 1859, à Avranches.
- Ludovic DUCHEMIN, né le 7 septembre 1859, à Sartilly.
- Victor Eugène CHARTRAIN, né le 16 janvier 1859.
- Marie Auguste VESVAL, né le 4 mai 1859.
- Léon Pierre RIVIERE, né le 26 novembre 1859.
- Arthur Samuel DETRIVIERES, né le 12 janvier 1861.
- Joseph Thomas DESRUES, né le 7 mars 1861.
- Edouard EMILIEN, né le 5 juin 1861.

*“Il y en a un autre”*, écrira le père Robert, (15) supérieur des Religieux de St-Edme, (installés au Mont à compter du 15 janvier 1867, à la place des trois premiers *“missionnaires diocésains”*), *“il y en a un autre, appelé François Henry, né le 27 janvier 1859 à Granville, qui est venu après (16) amené par la mère de Vesval. Cette femme tenait à avoir son enfant, et amena de l'hospice de Coutances le petit François Henry qui était resté avant au Buisson, à deux lieues de Coutances, chez Anne Lasarotte. Celui-ci remplacera Vesval, qui fut emmené par sa mère”*.

Ces orphelins, nous pouvons les suivre pendant leur séjour au Mont, et

même après, à la fois grâce aux *“LIVRETS d'ENFANT”* prévus par l'Administration, mais aussi aux rapports présentés à l'Évêque de Coutances. Car c'était lui, le véritable *“maître de pension”*, au regard de la loi.

Prenons par exemple le livret (coté et paraphé le 23 avril 1866) d'Arthur Detrivières : enfant trouvé, il était inscrit à l'hospice de Coutances sous le Numéro Matricule 6542.

*Il a été confié*, confirme le Livret, le 24 avril 1866 aux soins de **Monseigneur Bravard**, Evêque..., ainsi qu'il l'a reconnu par sa signature audit registre d'entrée.

Et le Livret continue : *“Aujourd'hui, 24 avril 1866, l'enfant désigné ci-dessus a été, par nous soussigné, confié aux soins de Mme la Supérieure de l'Orphelinat départemental de St-Joseph, demeurant au Mont-Saint-Michel.*

Suit la signature : *“Pour Monseigneur l'Evêque”* : P. Turpin, Miss.

Nous retrouvons les noms des orphelins par la suite, le 19 mars 1872, le Préfet écrit à Monseigneur Bravard (17) :

*Monseigneur,*

*En 1866, dix enfants, dont l'un est maintenant décédé, (18) vous ont été confiés par le département et placés par vos soins à l'orphelinat du Mont-Saint-Michel.*

*Je vous serais fort obligé de vouloir bien me faire connaître s'ils se trouvent encore dans cet établissement, ou s'ils ont été dirigés vers un autre orphelinat.*

*Ces enfants portent sur nos registres les désignations suivantes :*

- DESRUES, Joseph-Thomas — DETRIOUR, Arthur-Samuel
- RIVIERE, Léon-Pierre — DUCHEMIN, Ludovic
- VESVAL, Morin Auguste — DESPLANQUES, Charles-Louis
- MACÉ, Marie-Jean — CHARTRAIN, Victor-Eugène.
- DUCHEMIN, Médéric Charles (19).

*Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.*

*Le Préfet de la Manche.*

Le Père ROBERT répond : (document non daté).

*Liste des enfants de l'Hospice qui ont été placés depuis le 1er janvier 1871 :*

- François HENRI, placé chez M. ? à St-Georges (Ille-et-Vilaine)
- Charles DESPLANQUES, placé chez Mme Appoline Lecornu à St-Sauveur-Lendelin (Manche).
- Jean MACÉ, placé chez Mme Vve Duval, à Huisnes (Manche).
- Médéric DUCHEMIN, placé chez M. Cornille, à Huisnes (Manche)
- Ludovic DUCHEMIN, placé chez M. Dumont, à Moidrey (Manche).

Un autre document, d'une autre main, corrobore cette lettre, ajoutant que Desrues, Detrivières et Rivière sont au Mont-Saint-Michel. Mais ce document, sans date, semble antérieur, puisqu'il signale que François Henry est encore au Mont. Plus tard, ils seront 18 présents.

Mais en 1872, il y a déjà près de trois ans que Sœur Marie Joseph Le Dieu a quitté le Mont, et ce sont les sœurs de St-Sauveur-le-Vicomte, appelées alors sœurs des Ecoles Chrétiennes de la Miséricorde, aujourd'hui, sœurs de Ste Marie-Madeleine Postel, qui ont pris le relais ; elles devaient y rester jusqu'en 1886.



La fondatrice était passée, pendant ces quatre années, de 1865 à 1869, par des moments bien douloureux.

Les premiers problèmes, nous l'avons dit, étaient d'ordre matériel. Les **Fanils**, au départ des gardiens de la Maison Centrale, étaient dans un état de délabrement impensable. Il faut lire les écrits de Sœur Marie-Joseph : *"Je restai avec mes compagnes pendant plusieurs jours et nuits, seules dans cette habitation absolument isolée et fermant à peine par des portes légères, celles de l'extérieur n'étant pas encore placées. Nous étions littéralement sous la garde de Dieu seul, et il nous préserva de la moindre inquiétude"*.

*"...Notre premier soin fut de préparer la chapelle à laquelle nous consacra-  
mes la plus belle pièce du bâtiment (20). C'était la seule un peu propre. Nous  
la rendîmes assez convenable en la décorant avec les éléments de mon premier  
oratoire ; quelques jours plus tard, Monseigneur vint, et tout surpris et satis-  
fait, il la bénit en y célébrant la première messe et nous laissa la Sainte Réserve"*  
(21).

D'autres problèmes matériels surgirent très vite après l'arrivée des orphelins : il fallait les nourrir, les vêtir, les soigner. Et les subventions n'arrivaient pas assez tôt. Aussi Mgr Bravard écrit-il au Préfet, le 4 mai 1867, cette lettre pressante :

*Monsieur le Préfet,*

*J'ai l'honneur de vous adresser la liste des dix enfants qui m'ont été confiés  
dans la fin du mois d'avril 1866 pour être élevés à l'Orphelinat du  
Mont-Saint-Michel.*

*Monsieur le Receveur de l'Hospice de Coutances m'a versé, en trois fois, aux  
mois d'août et de décembre 1866 et au mois de février dernier, pour chacun de  
ces enfants, une somme totale que j'ai indiquée sur la liste ci-jointe et qui varie  
suivant l'âge de l'enfant.*

*Mais, Monsieur le Préfet, aux termes du traité du 4 novembre 1865, conclu  
entre M. le Baron Pron, votre prédécesseur et moi, le département reste chargé  
de plusieurs dépenses dont il n'a pas été tenu compte à l'Orphelinat. Je vous prie  
de bien vouloir donner les instructions nécessaires pour que je puisse toucher  
ce qui lui est dû pour l'année dernière.*

*Je vous serais obligé, Monsieur le Préfet, s'il vous est possible, de me faire  
adresser les états et les cadres qu'il serait utile de remplir pour la régularité de  
la comptabilité dont il s'agit.*

*Les frais de transport des enfants, de Coutances au Mont-Saint-Michel, ont  
été de 65 francs, que j'ai avancés.*

*Veillez bien, Monsieur le Préfet, agréer l'assurance de ma haute et respec-  
tueuse considération.*

Suit la liste des "enfants confiés à Mgr l'Évêque de Coutances pour être élevés à l'Orphelinat du Mont-Saint-Michel, avec l'indication des sommes payées pour chacun par l'hospice de Coutances. (22)

Pour s'installer aux Fanils, meubler l'ancienne caserne et même nourrir les enfants, "Sœur Marie-Joseph a sacrifié une partie de son patrimoine. Elle obtient de Mgr Bravard l'autorisation de se rendre à Paris, avec une sœur, pour quêter.

Cordialement accueillie et guidée par des amis, elle fait recette. Un jour, elle s'enhardit à aborder l'Impératrice Eugénie. C'était au château de Compiègne. Sa Majesté s'appretait à sortir. Impossible de recevoir la sollicitieuse. Mais le secrétaire particulier lui remet une somme importante et l'assure que l'Impératrice prend sous sa protection spéciale l'Orphelinat du Mont-Saint-Michel" (23).

En regard des épreuves morales, les soucis matériels étaient peu de chose, et ils n'auraient pas suffi à arrêter Sœur Marie-Joseph dans son élan, la suite de sa vie le montre bien. Mais, dès les premiers jours de son séjour au Mont, divers obstacles vinrent se mettre en travers de sa voie et l'empêchèrent de réaliser sa mission.

Elle venait de voir sa Congrégation naissante enfin reconnue : un Évêque, l'Évêque de son diocèse d'origine, avait reçu ses vœux, avait approuvé ses Constitutions, lui avait confié une charge et offert un asile, si pauvre et démuné soit-il. Et voilà que, dès l'origine, un malentendu surgit : elle veut créer l'Œuvre de l'Adoration Réparatrice ; son Évêque s'y refuse.

*"J'osais demander à sa Grandeur la simple permission de former dans  
quelques-unes des habitations laissées libres au Mont par le départ des employés  
de la Maison Centrale, un petit poste d'Adoration Réparatrice, qui eût aussi pu  
favoriser aux âmes de foi le pèlerinage du St-Archange, si Monseigneur n'eût pas  
cru devoir ou pouvoir nous donner place dans la chère Abbaye... Mais la Divine  
Volonté n'avait pas encore marqué cet instant pour le triomphe de l'Eucharistie  
Réparatrice"*.

*"Je faisais un peu sentir à Monseigneur que cette installation (aux Fanils) serait  
coûteuse pour moi... tandis qu'il me pourrait facilement épargner ces frais, sans  
être nullement gêné par lui-même..."*

*"Il me répondit (3 mars 1865) : "Si je vais au Mont-Saint-Michel, comme il  
est probable, il me faudra des religieuses pour tenir : 1° un dépôt de mendicité ;  
2° un orphelinat de garçons, et 3° une hôtellerie pour les dames qui voudraient  
faire une retraite. Ces religieuses seront dans l'ancienne caserne. Elles auront beau-  
coup à faire ; ce travail pourrait-il s'accorder avec votre but, qui est la prière, la  
piété envers Notre Seigneur Jésus-Christ ? Vous y réfléchirez. Il ne faudrait pas  
penser à un établissement de religieuses dans l'intérieur du Château. (l'Abbaye).*

*Je vous bénis, ma chère fille..."*

*"Je répondis : "Monseigneur, notre Sainte Œuvre pouvant se prêter à la répa-  
ration des âmes et des corps comme à la Réparation envers Dieu, nous sommes  
à la disposition de votre grandeur pour ses œuvres de charité. Il serait facile de  
modifier nos règlements en conservant notre précieuse vocation..." (24).*

Sœur Marie-Joseph avait accepté, sans grand enthousiasme semble-t-il, la mission que lui avait confiée l'Évêque. Mais elle conservait toujours son projet primitif, qu'elle aurait voulu instaurer dans l'abbaye.

Or, précisément dans l'Abbaye, Mgr Bravard, nous l'avons dit, avait installé des prêtres, dont l'un, (l'Abbé Auguste Richer, selon Toussaint), venait célébrer la messe aux Fanils. Il devint curé du Mont dès le 1er octobre 1865, mais pour un an seulement. Vint ensuite aux Fanils, comme "chapelain", dirions-nous, un des trois "missionnaires", Eugène Soyer, le plus jeune. Mais ces "missionnaires diocésains" s'avéraient dépassés par leur tâche.



Mère Le Dieu note dans son journal : *“Le supérieur, homme vraiment pieux, avait presque perdu la vue, et était par conséquent incapable de la surveillance pour le noviciat (celui des pères, ses compagnons) et l’atelier des ouvriers. Le désordre et le pillage, on peut le dire, furent bientôt complets au milieu d’artistes étrangers et de matériaux dont il était assez facile de s’emparer”* (25).

Après deux ans seulement de vie commune, il devint urgent de les remplacer. “Monseigneur Bravard se souvint de ses anciens confrères ; et, au printemps de 1867, quelques pères de la Congrégation de **Saint-Edme de Pontigny**, dans l’Yonne, s’installaient dans les logis abbatiaux. A leur tête, le Père Robert, bourguignon froid, austère, irréductible en ses partis-pris, qui, tout de suite, crut voir, à tort ou à raison, en Sœur Marie-Joseph, une rivale et, en son œuvre, une concurrence. Il résolut de tout réunir sous son sceptre : missions, pèlerinage, paroisse, orphelinat. Il y réussit. Résultat, en ce qui concerne la communauté des Fanils : des aumônes qui lui étaient destinées furent bloquées dans la caisse générale. La fondatrice le constate en toute franchise : *“Des sommes importantes nous furent soustraites”*. (26).

Monseigneur Bravard ignorait ces “détails” ; les Pères de Saint-Edme avaient toute sa confiance. Grâce à eux, le pèlerinage renaissait. Et puis, le Concile “Vatican I” absorbait déjà son esprit : annoncé dès 1867, il se déroulerait de novembre 1869 à la mi-août 1870, et l’Évêque serait alors éloigné de son diocèse.

Auparavant, il avait refusé à la fondatrice de signer la demande de déclaration d’utilité publique de l’Orphelinat. “Comment ?” lui dit-il, “Moi qui me suis donné tant de mal pour faire déclarer d’utilité publique une communauté beaucoup plus importante que la vôtre, j’ai échoué ! Et vous auriez la chance de réussir ? Non, je ne signe pas.

“Sans prendre le temps de respirer, la pauvre sœur demanda la bénédiction de l’Évêque, et se retira”. (27).

Plus tard, la Fondatrice écrit : *“L’Évêque n’a jamais trouvé pour nous un mot aimable ou encourageant et il ne ménageait jamais les reproches. Que Dieu soit béni pour toutes ces épreuves ! C’était bien pour Lui seul que nous faisons notre travail. Rien ne pouvait être humain dans les contradictions incessantes, et je puis dire injustes, que nous avons souffert de tous les côtés pour la fondation de notre chère œuvre. Que Dieu soit béni, car c’est son cachet !”*. (28).

\* \* \* \* \*

Le Père Robert, supérieur, voulait toujours tenir tout en mains, et surtout, les finances ; Sœur Marie-Joseph, qui avait alors 60 ans, n’en pouvait plus : sa santé étant délabrée : elle devait garder le lit, elle se privait de tout pour nourrir ses orphelins, et surtout elle ne parvenait plus à surmonter les épreuves quotidiennes. Pourtant, l’Orphelinat fonctionnait bien, l’Adoration était établie aux Fanils, l’Œuvre des Retraites commençait à recevoir et de nombreuses demandes émanant de personnes pieuses désirant passer quelques jours dans la prière au Mont-Saint-Michel avaient pu être satisfaites. N’empêche ; le ressort était brisé. Et lorsque, en 1869, l’une de ces personnes du monde proposa

à la supérieure une propriété dans le Midi de la France pour y fonder une filiale, Sœur Marie-Joseph accepta : elle trouverait là-bas un climat plus doux que l’humidité permanente du Mont-Saint-Michel, et surtout, espérait-elle, un accueil plus compréhensif.

Le Père Robert mit tout en œuvre pour faire revenir la fondatrice sur sa décision. “Pour qu’il conserve le contrôle de la maison du Mont-Saint-Michel, il fallait que celle-ci n’eût pas de filiale” (29).

“Monseigneur Bravard ne manifesta aucune envie de la retenir : catéchisé par le Père Supérieur, il sembla même presser son départ. Mère Le Dieu le comprit ; elle quitta le Mont-Saint-Michel vers la mi-septembre avec une de ses religieuses ; les autres sœurs, une dizaine, partirent le 15 décembre 1869, pour rejoindre leur Mère à **Saint-Maximin-du-Var**.” (30) Dans l’intervalle, le père Robert, décidément plein d’audace, avait, de sa propre autorité, déposé Sœur Marie-Joseph de sa fonction de supérieure, et avait nommé Sœur Philomène à sa place. Aucune des sœurs ne reconnut cette nomination, et toutes, à St-Maximin, restèrent fidèles à leur fondatrice.

Mais toutes ne rejoignirent pas St-Maximin ; restaient au Mont, dans le cimetière, les corps de deux religieuses qui étaient décédées pendant leur séjour. Il s’agissait de Sœur Rose Clouard et de Sœur saint Joseph. Sœur Rose était l’une des deux premières qui avaient accompagné Sœur Marie-Joseph le 15 juin 1865. Elle était décédée à l’âge de 31 ans, le 18 mars 1867, veille de la fête de St-Joseph au cours de laquelle on inaugura une statue de ce saint offerte par

Mgr Bravard. Elle était originaire de Saint-Laurent-de-Terregatte, dans la Manche. “Elle s’était, la première, offerte à la fondatrice pour l’adoration nocturne et le service de l’orphelinat...”

Le corps de la sœur, précédé des personnes pieuses de la ville, entouré des petits orphelins, bien tristes et plus recueillis que ce qu’on pouvait attendre de leur âge, porté et suivi par ses chères compagnes, traversa l’église paroissiale du Mont où fut chanté un solennel “Libera” ; puis elle alla reposer dans une place choisie que lui avait, avec la plus grande bienveillance, préparée l’autorité locale... Cette première fleur de la Congrégation confiée à la terre de Saint-Michel portait le nom de “Rose”, et désirait y prendre, en recevant le saint habit, le nom de Saint-Michel”. (31).

L’autre religieuse dont le corps est enterré au Mont, dans la même tombe que Sœur Rose, est Sœur Saint-Joseph. Elle avait 25 ans lors de son décès le 1er décembre 1869 ; malade à toute extrémité, elle ne pouvait rejoindre la



*Le cimetière paroissial du Mont-Saint-Michel, où furent inhumés deux religieuses du Patronage Saint-Joseph et le petit Edouard Emilien, l’un des orphelins décédé à l’âge de 8 ans 1/2.*



fondatrice, et mourut douze jours avant le départ des autres sœurs.

“Sur la petite croix de fer, on pouvait lire, jusqu’en 1918 : “*Nous attendons nos sœurs dans la paix et la justice*”. (32). Il est certain que leur séjour au Mont ne s’était pas toujours déroulé dans la paix et la justice...

La paix et la justice ne devaient pas encore régner par la suite dans les rapports entre le père Robert et Sœur Marie-Joseph. C’est encore une question d’intérêts qui les opposa. La fondatrice de l’Orphelinat avait en effet, nous nous en souvenons, meublé les Fanils de son propre mobilier, et elle avait payé de ses deniers les travaux d’aménagement des locaux, sans compter les sommes avancées pour la nourriture ou l’habillement des enfants. Elle estimait que tout cela se montait à plusieurs milliers de francs, auxquels s’ajoutait la subvention annuelle versée par l’Impératrice Eugénie, et qui ne lui était pas totalement parvenue, soit 20.000 F sur les 50.000 versés en 5 ans par sa Majesté ; l’Évêché lui avait promis verbalement de la dédommager. Aussi envoya-t-elle un mandataire auprès du père Robert, car c’était à lui que Mgr Bravard avait donné tous pouvoirs pour régler cette question.

Le mandataire, ou bien n’avait pas bien compris le problème, ou bien se laissa impressionner par l’autorité du père Robert. Toujours est-il qu’il revint sans un sou, et même, ce qui est le plus fort, avec une décharge du père Robert donnant à Sœur Marie-Joseph “quittance de toutes les dépenses engagées par elle au nom du diocèse dans la fondation de la maison des Fanils, en compensation de ce qu’elle avait reçu de l’Evêque de Coutances à l’époque de ladite fondation” (33).

Après quelques combats d’arrière-garde, Sœur Marie-Joseph, dans l’impossibilité de rentrer dans son bien, y renonça, en “châtiment de ses fautes”, écrit-elle.

“Vers 1888-1889, termine le père Emile Couillard, une sœur de la maison de saint Joseph d’Aulnay-sous-Bois rencontra un père de saint Edme de Pontigny qui lui dit que le père Robert, dans sa dernière maladie, ne cessait d’exprimer son regret d’avoir traité injustement les sœurs du “Protectorat” (sic) et leur fondatrice. Même témoignage de l’abbé Tanquerel des Planches”. (34).

\* \* \* \* \*

Les quatre premières années de l’Orphelinat du Mont-Saint-Michel semblent avoir été riches en sacrifices de la part de Victorine Le Dieu. Le reste de sa vie ne devait pas être bien différent.

L’essentiel est que l’œuvre de charité et d’éducation à laquelle elle s’est consacrée au Mont-Saint-Michel ait été fructueuse spirituellement pour les orphelins et les sœurs, déjà si nombreuses. La suite de l’histoire de la Congrégation le prouve abondamment.

Jean BEASSE.

## NOTES et RÉFÉRENCES

- (1) - VICTORINE LE DIEU DE LA RUAUDIÈRE, par Emile Couillard, Apostolat de la Presse, Paris 1947.
- (2) - id, p. 8.
- (3) - id, p. 9.
- (4) - VITA DI SUOR MARIA GIUSEPPE LE DIEU DE LA RUAUDIÈRE (sic : “Ruandière” pour “Ruaudière”) FONDATRICE DEL PROTETTORATO DI S. GIUSEPPE, par Ettore Ricci, Perugia, Tipografia Perugina, già Santucci.)
- (5) - La plupart des éléments biographiques concernant VICTORINE LE DIEU jusqu’à la fondation de l’Orphelinat au Mont-Saint-Michel sont empruntés à l’ouvrage déjà cité du P. Couillard.
- (6) - Aujourd’hui, rue du Dr Gilbert, (n° 30) où sont installées les religieuses de la CONGREGATION DE JESUS REDEMPTEUR.
- (7) - J. Toussaint : “MGR BRAVARD, LE SAUVEUR DU MONT-SAINT-MICHEL”. Editions de l’Avranchin, 1978. (pp. 98-108).
- (8) - E. Couillard, op.c., pp. 92-93.
- (9) - id, p. 94.
- (10) - Mgr Mellon-Joly, archevêque de Sens, diocèse où Mgr Bravard était Vicaire Général avant d’être sacré Evêque de Coutances, en commentaire de la liste qu’il dresse, pour le Ministère des Cultes, des ecclésiastiques susceptibles de recevoir l’épiscopat. Cité par J. Toussaint, op.c., p. 110, (Note 102).
- (11) - Archives diocésaines de Coutances.
- (12) - Mère Marie-Joseph de Jésus, ECRITS AUTOBIOGRAPHIQUES, cité par E. Couillard, op.c., p. 98-99.
- (13) - Feuillet de quatre pages, imprimé chez Tribouillard, à Avranches, et cité par J. Toussaint, op. c., p. 114.
- (14) - Archives Diocésaines de Coutances. Correspondance du Préfet de la Manche à Mgr Bravard ; lettres du père Robert, Supérieur des Religieux de St-Edme.
- (15) - Archives diocésaines.
- (16) - Exactement le 17 juillet 1867 (autre lettre du P. Robert).
- (17) - Archives diocésaines.
- (18) - Il s’agit de Edouard EMILIEN, décédé le 26 mai 1870. Il fut inhumé dans le cimetière du Mont. (Archives paroissiales).
- (19) - Les listes n’avaient pas été tenues à jour : VESVAL figure encore, alors qu’il a quitté l’orphelinat le 10 juillet 1867. Quelques erreurs d’orthographe : DETRIOUR pour DETRIVIERE, Morin-Auguste VESVAL pour Marie-Auguste.
- (20) - “A l’étage de l’aile gauche, en bordure de la mer” précise E. Couillard, op. c. p. 95 (Note dans J. Toussaint, op. c. p. 113).
- (21) - Mère Marie-Joseph de Jésus, ECRITS AUTOBIOGRAPHIQUES ; Extrait cité dans la plaquette éditée par les Sœurs de Jésus-Rédempteur, Avranches, 1990.
- (22) - Archives diocésaines.
- (23) - E. Couillard, op. c., p. 101.
- (24) - Mère Marie-Joseph de Jésus, ECRITS AUTOBIOGRAPHIQUES (2è cahier du Journal), cité par J. Toussaint, op. c., pp. 111-112.
- (25) - Cité par J. Toussaint, op. c., p. 127.
- (26) - E. Couillard, op. c., pp. 100-101.
- (27) - id, pp. 101-102.
- (28) - Mère Marie-Joseph de Jésus, ECRITS AUTOBIOGRAPHIQUES, cité dans la plaquette éditée par les Sœurs de Jésus-Rédempteur, Avranches, 1990.
- (29) - E. Couillard, op. c. p. 103.
- (30) - J. Toussaint, op. c. p. 147-148.
- (31) - Extrait d’un “Journal de l’Époque” (sans titre : Est-ce “l’Avranchin” ?) cité dans la plaquette éditée par les Sœurs de Jésus Rédempteur, Avranches, 1990. La tombe de Sœur Rose et de Sœur saint Joseph serait à l’angle Sud-Ouest du cimetière (archives paroissiales).
- (32) - E. Couillard, op. c. p. 107.
- (33) - Pièce conservée aux Archives de la Congrégation et citée par E. Couillard, op. c. p. 109.
- (34) - E. Couillard, op. c. p. 110, en note.



## AVEC L'ARCHICONFRÉRIE DE SAINT MICHEL

Tous unis dans la prière pour les défunts

— plus récemment décédés :

Mesdames Albertine Geffrotin, 100<sup>e</sup> année, Pont-Farcy (14) ; Huguette-Françoise Lestain, 61 ans, Le Vézinet (78) ; Fernande Dubois, 74 ans, Beaucoudray (50) ; Jeanne Brault, 85 ans, Tanville (61) ; M. Fernand Bonamy, 86 ans, St-Nicolas-de-Leforest (62).

— Et nous recommandons aux prières des lecteurs, les défunts qui ont été inscrits afin de bénéficier de la prière des "Associés" et de la messe célébrée au sanctuaire de Saint-Michel, chaque lundi :

Père Léon Duval, Mère Germaine-Céleste Dannet, Marie Jean-Louis, Marcel Morvan, François, Marie, André Andrieu, Guillaume et Julie Cavaillé, Casimir et Juliette Pajot, Georges et Fabrice Philippot, Henri Ehrhardt, André Deltrieu, Henri Laheurte, Marie Boudet, Madeleine Boquet, Suzanne Comet, Louis Chaplain, Eugène et Marie-Rose Labbé, Victorine Richard, Jean-Baptiste Coloma, Bertrand Arbez, Antoinette Freymond, Michel Fiquet, Fernande Massol, Jeanne Valentin, Suzanne Biché, Guy Brisson, R. P. René Combaud, Claude Poidvin, Famille Leparmentier, Alphonse et Rosalie Gueriguer, François Bletz, Joseph Jonnas, Roger Méal, Noël Baraffe, Jacqueline Leroux, Roger Lezennec, Joseph Douce, Albert et Jean-Pierre Reine, Jeanine Reine-Husson, Emmanuel, Jeanne, Louise, Clotilde Bobi, Hilaire Monchot-Deffon, André Walter, Alice Lehr-Walter, Jean-Paul et Henri Pedemonte, Germaine et Joséphine Reboul-Pedemonte, Andrée Garreau, Abbé Albert Marie, Simonne Chaperon, Chanoine Coupreau, Joseph Bracmort, Mme Ange Tauron, Alexandre Hamilcaro, Georges Dissirier, Anne et Ginette Granet, Jules Renaudineau, François Levezzi, François Licheron, Abbé Francis Corbat, Roger Schwartz, Germaine, Georges et Jean Goudard, Josette Njean, Jeanne Dufresne.

PRIONS : Seigneur, tu accueilles toute vraie lumière et tu écoutes les appels de notre cœur. Avec toute notre affection, nous te prions pour nos chers défunts. Qu'ils trouvent auprès de toi la paix et la joie, avec ceux que tu appelles à entrer dans ton royaume.

Par Jésus-Christ, notre Seigneur.

— Nous te saluons, saint Michel, toi qui conduis les âmes dans la sainte lumière.

• **LES ENFANTS de moins de 10 ANS mis sous LA PROTECTION de NOTRE DAME DES ANGES et de SAINT MICHEL :**

Mickaël Grauby, Nelly Daligault, Ron Kimsan, Marie-Hélène Le Maner, Pascal Tursan, Emry Agam, Julien et Mathilde Gautry, Marie Germe, Céline et Soroya La Heurte, Marie et Julia Sandjivy, Arnaud, Benoît et Delphine Dhumières, Agathe Bellay, Priscillia Socrier, Xavier Sedecias, Pierre, Jean-Marie, Caroline, Christophe, Marie d'Alès, Xavier et Emmanuel de Charpin, Marc-Antoine de la



rue du Can, Régis de Boisson, Hugues et Quentin Reculeau, Raoul Danger, Myriam, Amaury, Stanislas et Abenor de la Roche Foucauld, Marie-Véronique Guiolet, François, Joséphine, Charles, Adrien de Boysson, Valérie Santot, Salerina Abdesselem, Giles et Damien Huylebroeck, Pierre Prodel, Camille Vignon, Rysselen et Jasmine Bouzoubaa, Sophie, Gabriel, Philippe et Larrersa Dornbach, Ophélie Freslan, Antoine Lefèvre, Paul, Luc, Pascal, Yves Alleman, Florence, Alexis, Félix, Pauline Mathieu, Grégoire Gabourg, Emmy Agam, Vincelas Zirron, Maxime Lecroq, Jean-Michel et Murielle Pouvin, Marina et Hélène Dibala, Magali et Malaïka Livelyne, Christian et Martial Lima, Jean-Céline Boudzoumou, Marcel Babidamana, Michaël, Stella et Vanessa Jannas, Félicien Grobri, Fabrice Gaillard, Roger Méal, Nouridine et Exaucé-Grâce Massamba, Céline Laheurte, Fabrice Bérard, Charles Beguerie, Victorine André, François Fer-

nandez, Merry, Xavier et Eléonore Guiolet, Steven Julien, Nicolas Pélerbe, Jean-Christeven - Sonia et Nabaud Souala, Florence Azébart, Laura et Fabien Dijon, Noëe et Yvouenn Galès, Ange-Michel Ryter Léonelli, Nathalie-Hélène et Kévin-Gilles Aurore, Myriam Roustan, Marie-Geneviève Don, Marina et Max Ngoukou, Aude-Marie, Anne-Marie et Aurélien Gérard, Delphine, Stéphane, Angélique Bouchard, Julien et Marine Dannet, Brice Pangous-Makaya, Charlene - Obzayibo et Léopold Akouala-Nkou, Arnaud Homs, Jean-Baptiste et Lizzie Finot.

### PRIÈRE à SAINT MICHEL

*Protecteur de l'enfance*

*Saint Michel, je te choisis aujourd'hui comme protecteur.*

*Je veux être ton ami.*

*Garde-moi pendant mon enfance.*

*Aide-moi à ne pas faire le mal.*

*Donne-moi la joie d'être le témoin de Jésus,*

*et qu'avec tous ceux que j'aime, je te rencontre au Paradis.*

*Amen.*

### INVOCATIONS

— *Saint Michel, prie pour moi.*

— *Saint Ange gardien, assiste-moi.*

— *Mon saint Patron, protège-moi.*

— *Sainte Marie, Reine des Anges, veille sur moi.*



# TARIFS 1990

## 1) HONORAIRES DES MESSES :

- une messe : 65 F
- une neuvaine : 660 F (9 jours de suite)
- un trentain : 2.275 F (30 jours de suite)
- un annuel : 3.640 F (une messe par semaine pendant 1 an)

## 2) DES FEUILLETS DE PRIÈRE AU PRIX DE 1 F l'unité

Le démon - la Neuvaine de saint Michel - la méthode pour réciter le chapelet de saint Michel et les litanies de saint Michel - les prières à saint Michel sur images bleues - Consécration.

## 3) DES BROCHURES ET DES LIVRES :

- Les Belles Légendes du Mont-Saint-Michel..... 10 F
- Prières de la Famille..... 25 F
- Le mois de saint Michel..... 30 F
- Saint Michel Archange, protecteur du peuple de Dieu..... 40 F
- Saint Michel et les saints Anges..... 40 F
- Mon ange marchera devant toi..... 50 F
- Occultisme - Magie - Envoûtements..... 88 F

## 4) DIVERS :

- Médailles de saint Michel : 15 mm = 6 F et 20 mm = 10 F  
(peut remplacer le scapulaire de tissu)
- Scapulaire de saint Michel..... 15 F
- Chapelet de saint Michel..... 30 F
- Jolie statue de saint Michel dorée 20 cm..... 150 F

## 5) LUMINAIRES DANS LE SANCTUAIRE : (nous n'expédions pas)

- Une veilleuse..... 5 F
- Une neuvaine de veilleuses..... 50 F

## 6) L'ABONNEMENT AUX ANNALES DU MONT-SAINT-MICHEL :

- Abonnement ordinaire..... 50 F
- Abonnement de soutien toute somme supérieure à..... 50 F
- Les abonnements aux Annales sont tous à renouveler en début d'année, par chèque bancaire ou par virement au CCP Rennes 442 C Annales du Mont-Saint-Michel (50116).
- Toujours préciser sur le chèque abonnement ou réabonnement.
- les abonnements faits en cours d'année sont complétés par l'envoi des numéros parus depuis janvier de ladite année.

N.B. • Joindre à toute correspondance demandant une réponse, une enveloppe avec nécessairement votre adresse écrite lisiblement.

- Nous n'expédions les articles ci-dessus que si le titre de paiement accompagne la commande. Le port est gratuit. Nous n'expédions pas contre remboursement.